

Montalivet, le 11 avril 2023,

Bonjour,

Pour rappel, votre caravane ne respectant pas les conditions contractuelles spécifiques à la Zone ONF et ne pouvant dès lors demeurer sur l'emplacement appartenant à cette même zone, nous vous avons informé à plusieurs reprises que votre convention de location d'emplacement Zone ONF ne serait pas renouvelée pour l'année 2023 et serait en tout état de cause résiliée avec effet au 31 décembre 2022.

Dans ces conditions, vous étiez pour mémoire tenu de libérer l'emplacement au plus tard pour le 31 décembre 2022, ce qui n'a toujours pas été effectué à date, dans la mesure où votre caravane non-conforme s'y trouve en effet encore à ce jour.

Nous vous rappelons que vous êtes donc, depuis le 31 décembre 2022, occupant sans droit ni titre de l'emplacement et êtes à ce titre redevable, depuis cette date, d'une indemnité d'occupation.

Ceci étant rappelé, nous tenons à vous informer qu'aux fins, d'une part, de vous permettre d'accéder à votre caravane et de procéder à son enlèvement et, d'autre part, d'assurer la sécurité des personnes et des biens se trouvant sur le CHM, un badge d'accès vous sera remis à la réception. Nous vous précisons que la remise du badge ne vaut pas reconnaissance d'un quelconque droit d'occuper l'emplacement.

Nous profitons enfin de l'envoi de cet email pour vous réitérer votre obligation de libérer l'emplacement dans les plus brefs délais.

Cordialement,

Olivier TESTARD  
Directeur du CHM

Service réservations : +33(0)5 33 092 092 ou [reservations@tohapi-naturiste.fr](mailto:reservations@tohapi-naturiste.fr)

Service accueil CHM : +33(0)5 56 73 73 73 ou [infos@tohapi-naturiste.fr](mailto:infos@tohapi-naturiste.fr)

Service résidents : +33(0)5 33 52 15 29 ou [resident@tohapi-naturiste.fr](mailto:resident@tohapi-naturiste.fr)

**Siège social SOCNAT - 46 avenue de l'Europe 33930 VENDAYS-MONTALIVET**